

Vocation alternative

Année scolaire 2021-2022

Inscription

1^{er} au 12 février 2021



Pour les élèves qui fréquenteront
la maternelle 5 ans
à l'automne 2021

École de l'Énergie
(vocation alternative)

1133, rue Notre-Dame
Shawinigan(Québec) G9N 3S3
Téléphone : 819 536-3122, poste 2500
Télécopie : 819 539-8622

Pour les élèves de maternelle
1^{er}, 2^e et 3^e cycle du primaire

Orientation générale et objectifs généraux

Clientèle visée et organisation pédagogique

Critères d'admissibilité et inscription

Coûts et frais d'inscription

Grille horaire

Questionnaire d'admission

Contrat d'engagement





École de l'Énergie

Vocation alternative

L'école alternative offre aux enfants des outils afin de les guider vers l'autonomie, la responsabilité et l'engagement dans leur réussite scolaire et sociale. L'école alternative guide chaque enfant vers l'atteinte des objectifs du programme du Ministère, mais en les abordant différemment.

L'approche pédagogique diffère d'une école alternative à l'autre, chacune ayant sa personnalité propre, mais elles ont en commun de favoriser ce qu'on appelle une pédagogie ouverte, qui privilégie la responsabilisation de l'élève dans sa démarche d'apprentissage et le développement de son autonomie. Les parents participent aux réflexions, décisions et actions qui se vivent dans l'école alternative.

Nous vous invitons à consulter le référentiel pédagogique du RÉPAQ « L'école publique québécoise : ses conditions pour naître et se développer » pour mieux comprendre les fondements de l'école alternative.

<http://repaq.org/bibliotheque/documents-de-reflexion/>

Site web de l'école de l'Énergie : www.ecoledelenergie.org

Orientation générale :

Dans un esprit d'ouverture constante à l'innovation et en s'inspirant de plusieurs courants en éducation, l'école de l'Énergie a pour mission d'offrir à l'élève un environnement adapté à ses besoins, à ses préoccupations et à ses intérêts. Une communauté éducative composée d'élèves, de parents, du personnel enseignant et non enseignant, l'accompagne dans son développement global en le guidant dans la définition de son identité par le choix de ses propres objectifs d'apprentissage et par le développement de compétences lui permettant de réussir sa vie personnelle et sa vie scolaire ainsi que de contribuer à la collectivité élargie.

Objectifs généraux :

- ✓ Créer un milieu dynamique et créatif qui prône une approche humaniste, participative et communautaire afin que tous les élèves aiment l'école et y soient heureux;
- ✓ Rendre l'enfant actif dans ses apprentissages et dans la vie de l'école afin de l'amener à être un citoyen ouvert, critique, responsable et engagé;
- ✓ Valoriser le rôle des parents en tant que co-éducateurs et co-gestionnaires de l'école, dans l'optique de renforcer et de concrétiser les valeurs de l'école alternative;
- ✓ Attribuer un rôle majeur à l'enseignant-guide, qui, par son implication au sein de l'équipe-école, assure la cohésion et la cohérence des interventions auprès des élèves;
- ✓ Privilégier la différenciation pédagogique afin de faire cheminer l'enfant à son propre rythme et ainsi lui permettre de relever des défis à sa propre mesure ;

- ✓ Mettre en place une évaluation de l'élève en continu, basée sur une approche qualitative et tripartite (qui implique l'enseignant, le parent et l'élève lui-même);
- ✓ Amener l'enfant à développer son identité et ses compétences à travers des projets variés, par le partage et la coopération, le tout dans un contexte multi-âges;

Clientèle visée :

- ✓ Maternelle, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle

Organisation pédagogique 2021-2022 :

Selon la clientèle inscrite, possibilité d'offrir 7 groupes :

- ✓ Classes multiâges de la maternelle à la 6^e année

Critères d'admissibilité :

- ✓ Les parents doivent démontrer **obligatoirement** leur adhésion à l'école alternative :
 - En assistant à la rencontre d'information « **virtuelle** »;
* Cette rencontre d'information « virtuelle » s'adresse aux parents des nouveaux élèves de la maternelle à la 4^e année.
 - En retournant les documents nécessaires à l'admission et à l'inscription de leur enfant dans le délai demandé (voir étapes d'admission);
 - En étant disponibles pour une entrevue;
 - En remplissant le formulaire concernant les antécédents judiciaires. Cette obligation s'applique à toutes personnes (personnel et parents) pouvant être en contact avec des élèves de l'école (exigence du Centre de services scolaire de l'Énergie).
*Le formulaire destiné aux parents bénévoles sera disponible lors de l'inscription de votre enfant à l'école.

- ✓ Les parents s'engagent **minimalement** à participer à la vie de l'école :
 - En participant aux deux assemblées annuelles (début et fin d'année);
 - En assistant à la soirée d'information de la classe de son enfant qui a lieu en début d'année;
 - En se présentant aux rencontres d'évaluations parents-enfant-enseignants tout au long de l'année scolaire;
 - En soutenant son enfant dans sa démarche scolaire;
 - En participant aux deux soirées pédagogiques données à l'école;
 - En complétant les 25 heures d'implication scolaire exigées, par famille, par année. **Un guide de participation des parents est disponible à l'école et sur le site web de l'école pour de plus amples détails.**
 - Les familles éprouvant des difficultés à respecter leur engagement seront suivies et soutenues par le comité de participation des parents et la direction afin de trouver des solutions.

- Suite aux diverses solutions proposées, l'école se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription des élèves dont les parents ne respectent pas les engagements correspondants aux valeurs de l'école.

Étapes d'admission et d'inscription :

- ✓ Afin de réaliser les étapes d'admission et d'inscription **à la maternelle** de votre enfant à l'école de l'Énergie (vocation alternative), vous devez **obligatoirement** :

- **Assister à la rencontre d'information « virtuelle »** qui aura lieu le **mercredi 20 janvier 2021, à 19 h.**

- *Cette rencontre d'information « virtuelle » s'adresse aux parents des nouveaux élèves de la maternelle à la 4^e année.*
- *Les parents pourront s'inscrire à cette rencontre d'information « virtuelle » sur le site internet du Centre de services scolaire de l'Énergie et recevoir le lien permettant d'accéder à la rencontre du 20 janvier.*

- Procéder à l'inscription de votre enfant en vous présentant à l'école de l'Énergie entre le 1^{er} et le 12 février 2021. *Nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école avant de vous présenter afin prendre rendez-vous. Veuillez prendre note que le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi entre 7 h 45 et 11 h 15.*

Les documents suivants sont requis lors de l'inscription :

- Le certificat de naissance original GRAND FORMAT de l'enfant et une preuve de résidence au Québec dans le cas d'une première inscription au CSSÉ;
- Le formulaire « Demande de choix d'école - École à vocation particulière » du CSSÉ (*disponible lors de l'inscription*);
- Le questionnaire d'admission et d'engagement de participation parentale (*ci-joint et disponible lors de l'inscription également*);
- Le formulaire concernant les antécédents judiciaires (*disponible lors de l'inscription*).

- Participer à l'entrevue (voir les critères d'admissibilité).

- ✓ À la suite de l'inscription, **si le nombre d'élèves respectant les critères d'admissibilité excède la capacité d'accueil** de l'école, une pige sera effectuée dans la semaine du 15 février 2021.

Avant la pige :

- La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école seront automatiquement admis.

Pour la pige :

- La pige sera supervisée par la direction en présence de membres du comité accueil et admission. Un numéro sera attribué à chacun des élèves selon l'ordre dans lequel ils seront pigés (*liste d'attente*).

Résultats de la pige :

- Les résultats de la pige seront acheminés aux parents par courriel ou exceptionnellement par téléphone au plus tard le vendredi 19 février 2021.



➤ **Les inscriptions des élèves respectant les critères d'admissibilité, mais non admis suite à la pige seront retournées à l'école de proximité.**

- Ces demandes d'inscriptions non retenues suite à la pige seront placées sur une liste d'attente et conservées jusqu'à la première journée pédagogique du calendrier scolaire. Advenant un départ, le prochain élève sur la liste sera admis.

➤ **Les demandes d'inscription non retenues** ne sont pas considérées pour les années subséquentes. Les parents qui désirent soumettre une nouvelle demande devront refaire l'ensemble de la démarche l'année suivante.

- Le Centre de services scolaire se réserve le droit de refuser la candidature d'un élève après son inscription suite à l'analyse des antécédents judiciaires des parents;

✓ **Les parents des élèves du primaire (de la 1^{re} à la 4^e année)** qui désirent présenter une **demande de choix d'école** pourront le faire entre le 1^{er} et le 19 février 2021 en complétant le formulaire « Demande de choix d'école – École à vocation particulière » disponible à l'école actuellement fréquentée par l'enfant.

- Afin de bien comprendre les principes d'une école à vocation alternative, **les parents qui désirent présenter une demande de choix d'école pour l'école de l'Énergie, doivent obligatoirement assister à la rencontre d'information « virtuelle » du mercredi 20 janvier 2021, à 19 h.** Pour officialiser leur demande, les parents doivent aussi compléter le questionnaire d'admission à la fin du présent document et le remettre au secrétariat avec le formulaire « Demande de choix d'école – École à vocation particulière » dûment complété.
- Dans l'éventualité où des places se libèrent, que la capacité d'accueil le permet et que les critères d'inscriptions sont respectés, de nouvelles inscriptions (au primaire) pourront exceptionnellement être acceptées. La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école seront priorisés.

Coûts et frais d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 :

- ✓ Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la politique en vigueur au Centre de services scolaire de l'Énergie.
 - **Préscolaire :** Maximum de 25 \$
 - **Primaire :** Maximum de 70 \$

Grille-horaire

La grille-horaire, au regard du nombre d'heures d'enseignement suggérées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'est pas présentée dans ce document puisque par son approche alternative, l'école de l'Énergie définit la réussite par le développement optimal des compétences de chaque élève en fonction de son propre potentiel et non par l'atteinte d'une norme externe à l'élève ou d'une réussite exclusivement scolaire.

Une vision globale de sept ans est envisagée pour amener l'élève à la fin du primaire. Le découpage année par année est moins présent, ce qui donne plus de temps et de souplesse pour le respect du rythme des élèves.

Les apprentissages ne sont plus uniquement le reflet de l'acquisition des notions d'un programme d'études puisque les élèves participent aux décisions portant sur le contenu de leurs apprentissages. L'approche par projet que l'on retrouve à l'école de l'Énergie amène l'élève à définir, planifier, réaliser et communiquer ses projets dans le respect de son développement personnel et scolaire. Ces projets seront disciplinaires ou interdisciplinaires, individuels, en équipe ou collectif, à court, moyen ou à long terme et seront réalisés par les élèves. Une bonne part des apprentissages des élèves va naître de ces projets. En s'appuyant sur l'autodétermination et la curiosité de l'élève pour qu'il développe ses habiletés d'apprentissage, les interventions éducatives s'ajustent aux projets des élèves afin de ne pas freiner cette autodétermination. L'élève est le premier responsable de ses choix au regard de son projet personnel, qui se réalise principalement à l'école.

Transport :

Le droit de choisir une école ne donne pas automatiquement le droit au transport scolaire lorsque le parent choisit une école autre que l'école de proximité. Consulter la Politique du transport scolaire pour connaître tous les détails.

- ✓ Le service du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Énergie prévoit des **points d'arrêt** de façon à favoriser, dans la mesure du possible, l'accessibilité à cette école.
- ✓ Les parents qui présentent une demande de choix d'école autre que l'école de proximité doivent porter une attention particulière à la section « **Engagement parental au transport** » puisqu'il sera de la responsabilité de ceux-ci **d'assumer le transport scolaire de leur enfant** si le transport scolaire n'est pas possible ou si le transport ne leur convient pas.

Points d'arrêt:

École de l'Énergie (vocation alternative)		Secteur Shawinigan
Points d'arrêt :	Lieu :	Municipalité :
École La Providence	Rue du Couvent	Saint-Tite
École Plein Soleil	Rue Goulet	Hérouxville
Dépanneur du Carrefour	Int. Rte des Défricheurs/ave. De St-Georges	Shawinigan
École Dominique-Savio	207 ^e Avenue	Shawinigan
École Lafèche	Int. 4 ^e Avenue/14 ^e Rue	Shawinigan
Dépanneur Magoo	Int. Route 157/rang Saint-Flavien	N-D-du-Mont-Carmel
Marché du Carmel	Int. Route des Vétérans/rang St-Louis	N-D-du-Mont-Carmel
École de la Source	120 ^e Rue	Shawinigan
École Immaculée-Conception	Rue Broadway	Shawinigan
École de la Petite-Rivière	Rue Principale	Shawinigan
École St-Charles-Garnier	Rue Roy	Shawinigan
Garage Autobus Allard	Int. rues Notre-Dame/St-Émilien	Saint-Alexis-des-Monts
École des Vallons	Int. rues Matteau/Bergeron	Saint-Paulin
École Notre-Dame-des-Neiges	Rue de l'Église	Charette
École Ste-Marie	Rue Principale	Saint-Boniface

NOTE :

- Le point d'arrêt sera attribué en fonction de l'arrêt qui se trouve le plus près de l'adresse principale de l'élève.
- Les parcours pourront être légèrement modifiés à la discrétion des Services du transport scolaire, en tenant compte des critères suivants :
 - nombre d'inscriptions dans un secteur
 - lieu du domicile des élèves
 - nombre d'élèves par parcours
 - durée des parcours
 - distance parcourue

Services complémentaires :

- ✓ Au besoin, les élèves de l'école de l'Énergie bénéficient des mêmes services complémentaires que les autres élèves du Centre de services scolaire.

Locaux :

- ✓ Tous les locaux de classes et de services seront situés au 1133, rue Notre-Dame, Shawinigan.

Service de garde :

- ✓ L'école de l'Énergie a son propre service de garde.

Informations :

- ✓ Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Monsieur Stéphane Robitaille, directeur de l'école de l'Énergie au 819 536-3122, poste 2501 ou par courriel à robitaille@csenergie.qc.ca

École de l'Énergie (vocation alternative)

Questionnaire d'admission 2021-2022

Écrire lisiblement et retourner au plus tard le 12 février 2021.

Veillez prendre note que le secrétariat de l'école est ouvert du lundi au vendredi entre 7 h 45 et 11 h 15.

IDENTIFICATION

Nom de l'enfant :	Date de naissance :
Adresse :	
Téléphone à la maison :	

École de proximité ou école fréquentée actuellement:

Degré scolaire prévu en septembre 2021 :

Degré scolaire en 2020-2021 (si cela s'applique) :

Nom de la mère :	Cellulaire :
Adresse courriel de la mère :	
Métier / profession et vos passions / passe-temps :	

Nom du père :	Cellulaire :
Adresse courriel du père :	
Métier / profession et vos passions / passe-temps :	

Nom du 2 ^e enfant :	Date de naissance :
École de proximité ou école fréquentée actuellement:	
Degré scolaire prévu en septembre 2021 :	
Degré scolaire en 2020-2021 (si cela s'applique) :	

Nom du 3 ^e enfant :	Date de naissance :
École de proximité ou école fréquentée actuellement:	
Degré scolaire prévu en septembre 2021 :	
Degré scolaire en 2020-2021 (si cela s'applique) :	

1. Qu'est-ce qui vous interpelle particulièrement dans le projet d'école alternative que nous proposons?

2. Quels sont selon vous les impacts sur le développement de votre enfant au fait que différents parents et adultes s'impliquent dans les activités scolaires et parascolaires?

3. Étant donné que la participation familiale de jour sera OBLIGATOIRE à l'école alternative, nous désirons connaître vos disponibilités à l'avance. Pourriez-vous nous préciser les journées et périodes de l'année pour lesquelles vous êtes disponibles afin de venir vous impliquer en classe?

4. L'école alternative propose de respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Que cela signifie-t-il pour vous?

5. Quelle importance accordez-vous au rendement scolaire? Pourquoi?

6. Quelles sont vos attentes, en général, par rapport à l'école?

--

7. Quelles sont vos inquiétudes ou interrogations face à l'école alternative?

--

8. Afin de nous aider à mieux répondre aux besoins de votre enfant, veuillez nous indiquer si celui-ci a des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Quelles sont-elles?

--

9. Votre enfant reçoit-il des services particuliers?

Orthophonie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Psychologie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Psychoéducation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Orthopédagogie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Autres :

10. Avez-vous des commentaires à nous faire part?

--

CONTRAT D'ENGAGEMENT DES PARENTS ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

- J'ai pris connaissance du document sur les critères d'admissibilité.
- Je comprends l'importance de la participation parentale pour la réussite de mon enfant et le développement de l'école.
- J'accepterai, selon le cas, de signer l'autorisation de transfert de dossiers scolaires (plan d'intervention, évaluations de l'enseignant, rapports TES) si mon enfant est accepté.
- J'accepte de m'engager à contribuer à la vie de l'école selon les modalités proposées :
 - En participant à toutes les rencontres obligatoires ;
 - En m'impliquant activement à remplir les 25 heures minimum par famille par année.

Signature du parent

Date

Signature du parent

Date

Merci de votre collaboration